

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18/09/2026

Date d'affichage convocation : 18/09/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2026-09-165

**Convention d'occupation de locaux par
l'Association Radio Espiguette DELTA FM
Terre de Camargue pour l'exploitation
d'antennes de radiocommunication sur le
château d'eau de MALAMOUSQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Gylène - M. BREYSSE Cédric - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCÉL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme VANDERBISTE Carine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal pour M. FÉLINE Thierry - M. BONATO Cédric pour Mme MARCHAND Cristel - Mme COMBE Florence pour M. MORRA André - M. DUMONT Christophe pour M. MANCÉL Thierry - M. PÉLISSIER Laurent pour Mme PIMIENTO Corinne.

Absent excusé : M. BROUSSES Philippe.

Secrétaire de séance : Mme LASHERMES Sandy.

M. Joachim RAMS, Vice-Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « Etudes, construction et exploitation du réseau d'adduction d'eau potable des communes membres »
- Vu la délibération n°2007-09-19-04 du conseil communautaire du 19 septembre 2007 relative à la convention tripartite d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunication avec la SDEI et l'Association DETLA FM TERRE DE CAMARGUE,
- Vu la délibération n°2021-09-120 du conseil communautaire du 30/09/21 relative à la convention de partenariat entre la radio associative Delta FM et la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu l'avis favorable de la commission hydraulique du 26 août 2026.

La Communauté de communes Terre de Camargue met à la disposition des emplacements sur ses châteaux d'eau afin de permettre l'exploitation des antennes de radiocommunication. Cette occupation se fait dans les conditions prévues par des conventions sur chacun des sites et avec chaque opérateur ou gestionnaire de ces antennes.

L'Association Radio Espiguette DELTA FM Terre de Camargue est autorisée par décision n°2023-301 du 29 mars 2023, à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Les locaux de l'Association sont situés 28 bis faubourg du 12 avril, 30220 AIGUES-MORTES ; son représentant est M. Didier CAIRE, en qualité de Président.

Il s'agit d'une radio locale associative créée en 1983 spécialisée dans l'information des événements culturels, sportifs et économiques locaux. Elle revêt un intérêt certain pour le territoire et ses habitants.

Par convention adoptée par délibération du conseil communautaire n°2021-09-120, l'association réalise notamment des chroniques littéraires régulières et des émissions ponctuelles lors de temps forts de la programmation culturelle de la CCTC en exploitant une antenne de radiocommunication déjà existante sur le site du château d'Eau MALAMOUSQUE (chemin de Trouchaud - commune d'Aigues Mortes – parcelle CE 250) conformément à la convention objet de la délibération n°2007-09-19-04.

En application des mesures prévues par le Plan Vigipirate, il convient de formaliser une convention tripartite entre la Communauté de communes Terre de Camargue, l'Association Radio Espiguette DELTA FM Terre de Camargue et SUEZ.

Une convention est donc établie précisant le site, le mode de fixation des équipements, l'accès au site et aux équipements techniques, la durée de l'autorisation et les conditions financières.

Cette occupation est consentie à titre gracieux pour une durée de 10 ans à compter du 01/10/2026.

Cette convention a été présentée lors de la commission hydraulique du 28/08/2026 qui a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention tripartite d'occupation de locaux pour l'exploitation d'antennes de radiocommunication, sur le château d'eau de MALAMOUSQUE, ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**La Secrétaire de séance,
LASHERMES Sandy**

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.